

Réunion plénière du jeudi 26 juin 2014

Accueil et introduction par Jacques MURA

Bonjour Mesdames et Messieurs, les élus (es) locaux, les chargés (es) de mission, chers membres de notre association représentant les associations d'entreprises et les collectivités locales.

Merci à tous les présents, d'avoir répondu à notre invitation qui a été adressée à tous les maires, à tous les présidents d'intercommunalités ainsi qu'aux chargés (es) de projets et aux entrepreneurs.

Pris dans la mouvance de la réorganisation provoquée par les résultats des dernières élections, une frange des élus retenue par des obligations locales a tenu à s'excuser et nous manifester néanmoins une marque d'intérêt. D'une manière (non exhaustive) je citerai : Gérard Colomb, Jean Claude GAUDIN, François BAROIN, Marc GRICOURT (Blois), Roland RIES et Robert HERRMANN, Yvan LACHAUD (Nîmes), Jean Luc BOHL (Metz métropole), Jean Louis FOUSSERET (Besançon), Christian HUTIN (député du Nord), Xavier BERTRAND, Laurent HENART, Christian ESTROSI, André ROSSINOT (Gd.Nancy), Frédéric COLLART (MPM), etc.

Aujourd'hui nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous les représentants de Collectivités et des entrepreneurs, venus pour mieux nous connaître et participer à nos débats. Soyez les bienvenus !

Avant toute chose, je tiens à remercier Monsieur Boris VENON, attaché parlementaire de Madame la députée Françoise DESCAMPS-CROSNIER, a qui nous devons l'honneur de pouvoir nous réunir et travailler dans les locaux de l'Assemblée nationale.

L'ordre du jour définitif est conditionné par la disponibilité de Madame Najat VALLAUD BELKACEM ministre, qui comme tout le monde le sait conduit une mission ministérielle polyvalente, l'obligeant à gérer un agenda plus que chargé ! Aujourd'hui la Ministre devait se rendre pour une réunion à Matignon, finalement elle doit intervenir dans l'hémicycle lors d'une séance dédiée aux droits des femmes.

Etant donc de passage dans les couloirs du palais Bourbon, nous espérons qu'elle pourra nous consacrer quelques minutes...

Nonobstant nous aurons la visite de monsieur Sébastien JALLET directeur adjoint de cabinet en charge de la politique de la ville auprès de

la ministre, qui est notre interlocuteur au ministère et qui nous apportera des précisions sur les nouvelles mesures, telles que la modification de la géographie prioritaire, les nouveaux contrats de ville, l'avenir des ZFU, les conventions ANRU, etc.

Mais auparavant, je tiens à vous préciser les axes que notre Association s'est fixé pour objet :

- renforcer et développer le réseau des acteurs de l'économie dans les Territoires d'Avenir composé d'associations d'entreprises et de collectivités territoriales ;
- promouvoir le rôle des acteurs de l'économie dans les Territoires d'Avenir ;
- représenter et défendre les intérêts des acteurs de l'économie dans les Territoires d'Avenir ;
- promouvoir l'image des Territoires d'Avenir ;
- contribuer à mener des actions visant à défendre et améliorer le développement des activités économiques et de l'emploi dans les Territoires d'Avenir.

Les territoires d'avenir sont ceux définis à ce jour par la géographie prioritaire de la Ville ainsi que les Zones Franches Urbaines en cours de droits.

Je rappelle néanmoins que par décision de l'assemblée générale de juillet 2013, anticipant les conséquences du remodelage, nous nous sommes engagés à continuer à accompagner les territoires récemment exclus.

La Fédération est composée de deux collèges distincts, titulaires chacun de 5 sièges au Conseil d'administration composé de 10 membres élus

Un Collège des Entreprises : regroupant les associations d'entreprises, les entrepreneurs isolés, les groupements ou structures syndicales.

Un Collège des Territoires : regroupant les collectivités territoriales et les établissements Publics de coopération intercommunale

Un nouveau collège dit des **Entrepreneurs isolés** vient d'être créé, en attente de validation par la prochaine assemblée générale

Un Collège des **Personnalités qualifiées et Membres d'honneur**

Notre association qui rassemble les territoires (communes et intercommunalités) et les associations d'entreprises œuvre depuis 11 années pour le maintien et le développement des dispositifs de soutien à l'économie et à l'emploi dans les quartiers en difficulté. Forts de l'expérience acquise sur les ZFU, de la richesse de notre réseau, et de la capitalisation d'expériences réussies, nous accompagnons les collectivités et les entreprises pour impulser les dynamiques économiques.

Le développement économique dans les quartiers prioritaires est un thème majeur de la politique de la ville réformée. Les collectivités locales en charge de sa mise en œuvre vont devoir l'intégrer dans leurs plans d'actions pour les quartiers prioritaires, notamment dans la rédaction des contrats de ville 2015 – 2020 et des conventions ANRU II.

Face à ces enjeux, nous souhaitons poursuivre, voire engager, avec vous, le partenariat d'actions en faveur de l'économie dans ces quartiers en difficultés qui doivent être considérés comme des quartiers d'avenir.

2 -Intervention Patrick Lanzafame sur les résultats obtenus et les prestations de la Fédération

En quelques années et sous deux gouvernements différents « Entreprises et Territoires d’Avenir » a produit avec le succès que l’on connaît, sa propre trilogie de performances majeures : « 2008 – 2011 – 2014 »

- 2008

*Constitution du **Collectif** de défense des droits ZFU avec les collectivités locales qui viennent en soutien des entreprises
Contestation des modifications inscrites au PLF pour 2009
Pétition nationale avec plus de 700 signataires
Forte action de lobbying en direction des sénateurs (intervenant en séance : M. Thierry Repentin (PS)
Rétablissement des conditions initiales des sorties en dégressif.*

- 2011

*Mobilisation nationale pour la prorogation des ouvertures des droits ZFU de 2011 à 2014
Publication de l’ouvrage « Ensemble pour la prorogation des droits ZFU » réalisé collectivement par les entrepreneurs avec la participation de 29 villes et 5 Communautés d’agglomération
Point d’orgue : le rassemblement du 6 Juin 2011 à Marseille avec la signature par des élus toutes tendances confondues, du manifeste pour la prorogation des droits ZFU*

- 2014

*Contestation de l'article 29 de la Loi de finances rectificative pour 2013
Pétition nationale avec plus de 400 signataires
Forte action de lobbying auprès des parlementaires et plus spécialement
auprès des députés membres de la Commission économique de
l'Assemblée nationale.*

*Mise en avant des rapports du CESE et de la commission SORDI /
JIBRAYEL*

Intervention du Ministère de la Ville en faveur des entreprises.

*27 février 2014 Participation à une réunion de cadrage tri partite,
regroupant au Ministère de la Ville, les représentants du Ministère du
budget (cabinet Cazeneuve), les représentants d' « Entreprises et
Territoires d'Avenir » et ceux du Ministère de la ville (cabinet Lamy).*

Présence de Mme. Sabine THIBAUD observatrice du SG.CIV

*Réception du courrier en date du 19 mars 2014 apportant toutes les
précisions souhaitées et signé conjointement par les deux Ministres
concernés, M. François LAMY et Bernard CAZENEUVE*

Les prestations de la FD

Permanence téléphonique et physique au siège de l'association

Accompagnement au quotidien de tous les membres

*Tenue à jour du répertoire des Villes et Intercommunalités situées en
ZFU*

*Veille sur l'actualité juridique et politique concernant la politique de la
Ville*

*Communication en direct sur les nouvelles mesures ou sur le
changement des règles*

Organisation de réunions d'information et de forums

*Regroupement dans le classeur « PRAXIS » des actions de terrains
transposables*

Tenue du carnet d'adresses courriel et téléphone des députés

Tenue du carnet d'adresses courriel et téléphone des sénateurs

*Tenue du carnet d'adresses courriel et téléphone des chargés de
mission ZFU*

Tenue du carnet d'adresse de la presse nationale et régionale

*Service réseau destiné aux nouvelles associations (tremplin pour la
création et la mise en place de nouvelles associations locales)*

Regroupement des entrepreneurs dits « Isolés »

*Regroupement de personnalités qualifiées au sein d'un collège
spécifique.*

*Participation à toute action susceptible d'améliorer la qualité de vie et de
travail dans les territoires réputés sensibles.*

3 -Texte dit par Jacques MURA sur le plan d'action et l'avenir

Le développement économique dans les quartiers prioritaires est un thème majeur de la politique de la ville réformée. La notion apparaît dans tous les textes (loi Lamy, conventions interministérielles, etc...), des initiatives sont lancées (plan « entrepreneurs des quartiers »), appel à projets centres d'affaires de quartiers, etc.).

Cependant rien ne semble organisé, le « comment » mettre le développement économique au cœur de la politique de la ville reste à définir...

Les collectivités locales en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville vont devoir intégrer le développement économique dans leurs plans d'actions pour les quartiers prioritaires et notamment :

- Dans la rédaction des contrats de ville 2015 – 2020. Les signataires s'y engageront, dans le cadre des leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation de l'objectif 3 énoncé dans la loi de programmation pour la ville : « agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi » ;*
- Dans la rédaction des conventions ANRU II, qui devront comporter un volet développement économique obligatoire*

« Entreprises et Territoires d'Avenir », forte de l'expérience acquise depuis 10 ans sur les Zones Franches Urbaines, de la richesse de son réseau, et de la capitalisation d'expériences réussies, se propose d'accompagner les collectivités et les entreprises pour impulser les dynamiques économiques pour le développement des territoires d'avenir.

Nous souhaitons poursuivre, voire engager, avec vous, le partenariat d'actions en faveur de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la formation et la création, dans ces quartiers en difficultés qui doivent être considérés comme des territoires d'avenir.

Notre plan d'action pour 2014-2015 est

Obtenir la prolongation du dispositif ZFU jusqu'au 31 décembre 2020

Accompagner la clause d'embauche de 1 sur 2 par un soutien supplémentaire qui pourrait porter sur l'extension des bases salariales

Intégrer l'économie d'entreprise dans les nouveaux contrats de ville

*Simplifier l'accompagnement des demandeurs d'emplois par la prise en charge partielle de leur formation par le monde économique territorial
Faire progresser le développement des emplois francs en les liants au dispositif des ZFU...*

C'est pour la réalisation de ces challenges que je vous invite à continuer à participer humainement et financièrement et pour les nouveaux à venir nous rejoindre et à adhérer sans tarder à toutes nos démarches et actions.

Permettez-moi un dernier mot pour ajouter que nos fidèles conseillers, Olivia De BUYER et Maurice BATAILLE ont participé à la rédaction qualitative de ces textes.